



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins  
**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**  
**MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 17 février 2017 à 11h00 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil (Hôtel de Ville) et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Claudette Roussel, Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Sont absentes : Madame Karine Roussel et Madame Line Boulianne

Ouverture de la séance à 11h00 heures

Madame Sophie Bouchard, secrétaire au greffe, assiste également à cette séance.

**ORDRE DU JOUR**

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES**  
**ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**

- 1.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Lecture et adoption du budget 2017
- 3.0 Lecture et adoption du règlement numéro 16-468 ayant pour objet d'établir un tarif pour l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles et abrogeant le règlement numéro 15-460
- 4.0 Lecture et adoption du règlement numéro 16-469 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes ainsi que le taux d'intérêt pour l'exercice 2017, régissant les comptes de taxes ainsi que le taux d'intérêt pour ce même exercice et abrogeant le règlement 16-461
- 5.0 Période de questions portant uniquement sur les points à l'ordre du jour
- 6.0 Clôture de la séance

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'ouverture de la séance est faite à 19h00 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

**N° 17-02-022**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;



No de résolution  
ou annotation  
**N° 17-02-023**

### Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE tous les membres reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et l'ordre du jour dans les délais prescrits par la Loi.

#### **LECTURE ET ADOPTION DU BUDGET 2017**

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil adopte le cahier des prévisions budgétaires 2017, pour un montant égal des dépenses et des recettes soit 4 349 029 \$ (quatre millions trois cent quarante-neuf et vingt-neuf dollars);

QU'une copie de ce budget soit transmise au Ministre des Affaires municipales afin de se conformer à l'article 954 du Code municipal.

**N° 17-02-024**

#### **LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 16-468 POUR OBJET D'ÉTABLIR UN TARIF POUR L'ENLÈVEMENT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 15-460**

**ATTENDU QU'**avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Les Escoumins tenue le 19 décembre 2016;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QU'UN règlement portant le numéro 16-468 ayant pour objet d'établir un tarif pour l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles et abrogeant le règlement numéro 15-460 soit adopté **tel que lu**.

(Copie du règlement numéro 16-468 est jointe au procès-verbal)

**N° 17-02-025**

#### **LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 16-469 AYANT POUR OBJET DE DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT POUR L'EXERCICE 2017, RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT POUR CE MÊME EXERCICE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 15-461**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Les Escoumins tenue le 19 décembre 2016;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QU'UN règlement portant le numéro 16-469 **ayant pour objet de déterminer les taux de taxes ainsi que le taux d'intérêt pour l'exercice 2017, régissant les comptes de taxes ainsi que le taux d'intérêt pour ce même exercice et abrogeant le règlement numéro 15-461** soit adopté **tel que lu**.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins  
**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 11h15 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**DE LEVER** la présente séance.

Présence des citoyens : **0**

  
\_\_\_\_\_  
**André Desrosiers,**  
**Maire**

  
\_\_\_\_\_  
**Andrée Lessard,**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

***Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les  
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code  
municipal.***